



CET ETABLISSEMENT EST PLACE SOUS VIDEOPROTECTION

Conformément aux articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité
intérieure

Pour toute question relative à l'accès au dispositif de vidéo-protection s'adresser à :

NOM OU FONCTION :

TELEPHONE :